

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurances générales Legacy (nom utilisé au Québec par Legacy General Insurance Company)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 21 novembre 2014, le permis d'assureur de Compagnie d'assurances générales Legacy (nom utilisé au Québec par Legacy General Insurance Company) afin d'y ajouter la catégorie assurance protection de crédit. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance contre la maladie ou les accidents*
- Assurance de biens
- Assurance protection de crédit*
- Assurance contre l'incendie

* Dans les catégories « assurance contre la maladie ou les accidents et assurance protection de crédit », les activités de l'assureur sont limitées à la gestion des polices existantes.

Le représentant principal au Québec est monsieur René Vallerand, avocat chez Donati Maisonneuve, au 625, avenue Président Kennedy Ouest, bureau 1111, Montréal (Québec) H3A 1K2.

Le siège de l'assureur est situé au 5000 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada, M2N 7J8.

Fait le 24 novembre 2014

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information